

Délibération n°2023-037

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	10
Date de	
Convocation	Affichage
21/09/2023	21/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt – neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBER, Jean-Marie ROMMELAERE, Samuel DEGEZELLE,

Procuration : MM Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROË, Jean – François REBIER donne pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE**

Excusé : Mme Marie-Andrée MAHIEUX, Marianne DRIEUX

Absent : Tanguy HERREMAN,

Secrétaire de Séance : Frédéric SAUVAGE

DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2023

Le présent projet de décision modificative n° a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,
Vu la délibération du conseil municipal n°2023-007 du 10 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Considérant que depuis des situations nouvelles se sont fait jour en dépenses,
Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés tout en respectant l'équilibre du budget,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n° de l'exercice 2023 intégrant les informations suivantes :

Au niveau des chapitres et des opérations pour la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre 6 – Comptes de charges	Compte 623 – Publicité, publications, relations publiques	+ 4 000.00€
	Chapitre 011 – Dépenses à caractère générale	Compte 615221 – Entretiens et réparations, bâtiments publics	- 4 000.00€

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 13
Votes contre :
Abstention :

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le

et publication,

le

ou notification

du 02 OCTOBRE 2023

Le Maire,

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance

Frédéric SAUVAGE

